

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 2135 du 2 décembre 2011 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2012 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : IOCJ1128675S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 16 novembre 2011,

Décide :

Article unique

Le tableau d'avancement pour l'année 2012 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'armement est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Zimmermann Olivier	Nigend : 146 851
Mattes Emmanuel	Nigend : 155 717

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Mérel Fabien	Nigend : 165 462
Deparis Philippe	Nigend : 102 224

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Deschryver Franck	Nigend : 168 729
Rostoucher Olivier	Nigend : 168 597

Pour le grade de maréchal des logis-chef, le gendarme :

Prigent Marina	Nigend : 232 086
----------------	------------------

Fait le 2 décembre 2011.

*Le colonel,*  
*commandant la gendarmerie de l'armement,*  
C. FRITSCH